

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sirois-simon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/62db63a614ea14741a72f12f>

Date d'obtention : 2021-10-29 13:53:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Utilisation de la trousse sexto lorsque la situation est rapportée par des élèves ou concerne un élève de notre école. Il ne faut jamais regarder le contenu du matériel diffusé. Se référer et se limiter au questionnaire lors des interventions avec les élèves impliqués pour éviter d'aggraver la situation. C'est un protocole pour uniformiser les interventions et aider le travail des policiers. La prise en charge est plus rapide, lorsque nous faisons des rencontres guidées par la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais éviter de me pencher sur le contexte de la relation entre les élèves précédant la situation. Je vais faire l'intervention comme si c'était un événement isolé parce qu'il y a urgence (arrêter la diffusion si possible) et le contexte n'est pas important au moment où l'événement est rapporté. Ce qui est important lorsqu'on est mis au courant de la situation, c'est la collecte de données sur l'incident. Traiter l'événement en ayant comme priorité la protection de la victime. Dans cette situation, il est nécessaire d'agir rapidement et efficacement.

Garder en tête que, bien qu'il y a un acte criminel de commis, ce sont des personnes mineures. La police va prendre charge lorsque la situation l'exige.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De faire des rencontres sans jugement avec les victimes comme les agresseurs présumés. Je vais me limiter au contenu du questionnaire. Je veux éviter d'être impliqué dans la situation autrement que, comme confident et personne de confiance. Par exemple, éviter de poser trop de questions à la victime qui doit être en état de choc à ce moment là.

Je vais éviter de banaliser la situation mais aussi ne pas émettre une opinion personnelle en présence de toutes les personnes impliquées dans la situation.